



GARANTIE DE 8 ANS

Années de propriété	Reparation/Frais deRemplacement
1ere année	Sans frais
2e année	45% du prix d'achat
3e année	55% du prix d'achat
4e année	65% du prix d'achat
5e année	80% du prix d'achat
6e année	90% du prix d'achat
7e année	95% du prix d'achat
8e année	97% du prix d'achat

Canada Spas Couvert, garantie sur l'absorbtion de l'eau

L'interieur en mousse est protégée contre l'absorption de l'eau durant au moins douze (12) mois, absorption normale de l'eau par l'âme en mousse de polystyrène.

Il est tout à fait naturel que l'âme en mousse de polystyrène puisse retenir une certaine humidité en raison du déplacement de l'air entre les billes en mousse de polystyrène par la vapeur d'eau. Si l'âme en mousse devient complètement saturée par l'absorption de l'eau au cours des douze (12) premiers mois avec le coupevapeur de 6 mil normalisé, ou au cours des vingt-quatre (24) premiers mois pour les couverts ayant le coupevapeur amélioré de 10 mil ou trente-six (36) mois sur les couverts faits avec le coupevapeur amélioré de 14 mil. Si aucun autre facteur exclu par la garantie n'a contribué à l'accélération de l'absorption de l'eau, l'âme en mousse de polystyrène (ou les âmes en mousse de polystyrène) en question sera remplacée sans frais.



CanadaSpasCouvert.com
1-866-MON-SPAS (666-7727)



GARANTIE DE 8 ANS

La présente garantie restreinte de huit ans entre en vigueur à la date d'achat et est assujettie aux conditions, aux exclusions et aux restrictions ci-dessous.

- Cette garantie restreinte n'est pas transférable. La garantie se terminera immédiatement à la suite du transfert de la propriété du couvert de spa ou de la cuve thermale du consommateur-acheteur initial préalablement à la date d'expiration de la période visée par la garantie.

La présente garantie ne couvre pas l'installation de couverts de spas destinés à des FINS COMMERCIALES. L'usage commercial signifie tout usage du spa pour lequel les occupants ne sont pas les propriétaires initiaux du couvert de spa et qui ont effectué des versements directs ou indirects pour son usage.

Canada Spas couvert n'autorise aucun autres agent ou représentant à changer ou à augmenter la présente garantie restreinte. Aucun autre libellé, implicite ou explicite, provenant d'une autre garantie que celle-ci ne sera reconnu par Canada Spas Couvert.

LE PRÉSENT COUVERT DE SPA NE CONSTITUE PAS UN REVÊTEMENT DE SÉCURITÉ. IL N'EST PAS UN APPAREIL POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS. ON NE PEUT PAS MARCHER DESSUS, S'Y TENIR DEBOUT OU S'Y ASSEoir. LE COUVERT DE SPA NE PEUT PAS RETENIR UN POIDS EXCESSIF. LES COUVERTS DE SPA EN VINYLE PLACÉS DIRECTEMENT SOUS LE SOLEIL PEUVENT DEVENIR EXTRÊMEMENT CHAUDS ET PEUVENT OCCASIONNER DES BRÛLURES. EN AUCUNE CIRCONSTANCE Canada Spas Couvert NE DOIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES BLESSURES OU DES DÉCÈS OCCASIONNÉS À QUICONQUE, OU AUX DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ EN RAISON DE L'USAGE DU PRÉSENT COUVERT DE SPA.

La présente garantie ne couvre que les coûts liés à la réparation ou au remplacement du couvert de spa assujetti à la garantie.

- Si vous découvrez une défectuosité couverte par la présente garantie restreinte au cours de la période visée par la garantie : Le détenteur de la garantie doit présenter un avis de défectuosité, par écrit, d'ici quatorze (14) jours à la suite de la découverte de la défectuosité en question, en y joignant une copie du reçu d'achat initial du couvert de spa ou de l'achat du spa et du couvert de spa indiquant la date d'achat. L'omission de fournir la preuve d'achat initiale annule automatiquement toute réclamation au titre de la garantie.



CanadaSpasCouvert.com
1-866-MON-SPAS (666-7727)



GARANTIE DE 8 ANS

Les conditions ci-dessous ne sont pas protégées par la garantie:

Canada Spas Couvert réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute défectuosité si, lors de l'inspection, cette défectuosité est visée par la garantie. La répartition de la responsabilité des coûts pour la présente garantie restreinte de huit ans est établie au prorata et énoncée ci-dessous.

Le couvert réparé ou remplacé sera expédié depuis notre installation au plus tard trente (30) jours après la date de réception du couvert défectueux.

Les conditions ci-dessous ne sont pas protégées par la garantie.

Bris du polystyrène et/ou déchirure du vinyle. On ne peut pas marcher sur le couvert de spa, s'y tenir debout ou s'y asseoir. Le bris du polystyrène ou la détérioration et/ou la déchirure du vinyle découlant d'un poids excessif causé par la pluie, l'eau, la neige, la chaleur excessive, les animaux, les humains ou tout autre acte de la nature.

Les dommages causés par le manque d'entretien de la composition chimique de l'eau du spa ou de l'usage excessif de produits chimiques. Les principaux points d'importance sont les niveaux de pH et de désinfectants ainsi que l'usage de produits chimiques qui ne sont pas destinés aux spas. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le mode d'emploi du couvert de spa ou un représentant régional de produits chimiques pour les spas.

Poignées brisées : Les poignées, le cas échéant, sont uniquement destinées à l'ouverture et à la fermeture du couvert de spa. Elles ne sont pas conçues afin de transporter le couvert et ne sont donc pas couvertes par la garantie.

Toute modification à celles-ci par quiconque autre que Canada Spas Couvert annulera la garantie.

Dégradation du vinyle et du filage : la dégradation n'est pas considérée comme une défectuosité, mais plutôt comme une occurrence naturelle découlant de l'entretien chimique régulier, de l'exposition au soleil et du vieillissement du spa ou du couvert de spa.

L'usure, le frottement ou les trous, dans le couvert, causés par le fait de traîner le couvert ou de l'entreposer contre des objets pointus.

Les dommages engendrés par une installation inappropriée.

Les dommages causés par la négligence, l'usage inapproprié du couvert ou l'usage d'un système de retrait de couvert et/ou les dommages en raison de ne pas avoir effectué un entretien raisonnable et périodique par le détenteur de la garantie.



CanadaSpasCouvert.com

1-866-MON-SPAS (666-7727)



GARANTIE DE 8 ANS

Le coût et fret à destination et en provenance de l'installation de fabrication de Canada Spas Couvert.

Les frais d'expédition jusqu'à l'installation de Canada Spas Couvert à des fins d'inspection, de réparation ou de remplacement en vertu de la garantie reviennent uniquement au détenteur de la garantie après la première année de propriété. Canada Spas Couvert préfère éviter l'expédition physique du couvert de spa par le détenteur de la garantie à l'exception de circonstances interdisant l'inspection en vertu de la garantie et qu'elle ait lieu par l'entremise d'images, de déclarations ou d'affidavits.

Si l'on détermine, lors de l'inspection, que la réclamation au titre de la garantie est valide, Canada Spas Couvert s'engagera à réparer ou à remplacer le couvert de spa selon les conditions établies au prorata ci-dessous : 1) Au cours des douze (12) premiers mois depuis la date d'achat sans aucuns frais au détenteur de la garantie.

Garantie de 8 ans

VALIDATION DE LA GARANTIE – Retourner à :

Canada Spas Couvert
3406 Boul, Industrial
Laval (Québec) H7L 4R9

Nom:

Prenom:

Adresse :

Ville, province:

Code Postal:

Téléphone :

Cell:

No de facture :

Date d'achat :

Adresse de courriel :